

---

Adresse de la société populaire du Mont-de-l'Egalité, ci-devant Farmoutier, annonçant une fête pour l'inauguration des bustes de Lepeletier et Marat, et la plantation de l'arbre de la liberté, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire du Mont-de-l'Egalité, ci-devant Farmoutier, annonçant une fête pour l'inauguration des bustes de Lepeletier et Marat, et la plantation de l'arbre de la liberté, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 384-385;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37568\\_t1\\_0384\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37568_t1_0384_0000_13);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« CAILLIEUX; GODARD, MENNESSIER, MASSE. »

La Société populaire d'Auvillar, département de Lot-et-Garonne, félicite la Convention nationale sur ses travaux; elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis de la République aient morcé la poussière, et reconnu la souveraineté du peuple; elle l'engage aussi à supprimer les traitements des ministres de tous les cultes (1).

Les membres du comité révolutionnaire et de surveillance de la commune de Compiègne annoncent que les dons faits pour les défenseurs de la patrie et qu'ils ont entre les mains, s'élèvent à 1,283 chemises, 43 paires de bas, 17 paires de souliers, 51 paires de guêtres, 48 draps et 662 liv. 5 sols en numéraire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

*Suit la lettre des membres du comité révolutionnaire et de surveillance de Compiègne (3).*

*Au Président de la Convention nationale.*

« Compiègne, 5 nivôse l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Un décret nous a appelés à secourir nos frères d'armes. Leur situation pénible a été sentie; les aider est devenu un besoin et, pour les soulager, il ne nous a fallu qu'écouter notre sensibilité et notre cœur. Non seulement l'égoïste a appris un instant à s'oublier lui-même, non seulement l'homme riche a connu qu'il était beau de se dessaisir, mais le pauvre même n'a plus vu sa nudité personnelle quand il s'est agi de couvrir celle de son généreux défenseur. Telle est la peinture que viennent de mettre sous nos yeux les offrandes multipliées déposées tant dans notre sein qu'au district et à la Société populaire, et dans lesquelles les campagnes environnantes ont eu la plus grande part. Nous vous annonçons donc que nous avons entre les mains :

« Chemises. ....	1.283
« Bas. ....	43 paires.
« Souliers. ....	17 —
« Guêtres. ....	51 —
« Draps. ....	48 —
« Argent. ....	62 livres 5 sols.

« C'est ainsi que tandis que sur la montagne nos dignes représentants sont occupés à nous tracer une route ferme et républicaine, nous travaillons de notre côté à la semer d'actions faites pour l'embellir et pour l'honorer; mais pour que notre marche soit longue et certaine,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 886, pièce 28.

restez, représentants augustes, où la confiance veut que vous demeuriez encore, et ne souffrez point que l'absence de l'astre nous plonge dans la nuit.

« Les membres du comité de surveillance et révolutionnaire du district de Compiègne. »

(Suivent 9 signatures.)

Le citoyen Pierre Debouvant, faisant fonction d'agent national près le district d'Arnay-sur-Arroux, annonce qu'il envoie au directeur de la Monnaie de Paris une tonne contenant 142 marcs d'argenterie, provenant des églises de ce district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutier, annonce que décade prochain, 10 nivôse, elle fera l'inauguration des bustes des deux premiers martyrs de la liberté, Lepeletier et Marat, et qu'elle procédera à la plantation de l'arbre de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

*Suit la lettre de la Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers (3).*

*La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, aux représentants du peuple à la Convention nationale.*

Du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, le 3 nivôse de l'an II de la République française une et indivisible.

« La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, jalouse de manifester les sentiments de l'amour républicain dont elle est et sera toujours animée, ne peut en donner de preuve plus sincère qu'en faisant placer dans le lieu de ses séances les bustes des deux martyrs de notre liberté, Lepeletier et Marat, sur les traces desquels elle a juré de marcher. Leurs ombres chéries lui rappelleront sans cesse que son devoir est de combattre les tyrans, d'anéantir les fanatiques et de maintenir à toujours la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

« C'est avec la conviction intime d'obtenir votre approbation, qu'elle a l'honneur de vous faire part que décade prochain 10 nivôse, elle fera l'inauguration de ces deux bustes et la plantation d'un arbre de liberté, auprès duquel seront brûlés tous les titres de féodalité, les armoiries et les misérables reliques du fanatisme qui, tout à l'heure, a voulu montrer son masque hideux, et est rentré dans le néant grâce aux mesures actives et vigoureuses qu'ont employées les représentants du peuple actuel-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(3) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 889, pièce 17.

lement dans le département de Seine-et-Marne, de concert avec les autorités constituées et les forces militaires des cantons environnants.

« PICARD, président; GUÉRIN, secrétaire;  
HOUIN, secrétaire. »

Le citoyen Huvier, agent national de la commune de la Ferté-sur-Marne, annonce qu'un citoyen de cette commune avance sur les contributions arriérées de 1792 (vieux style) une somme de 6,200 livres; il fait part de la conduite du bataillon de La Ferté et des citoyens de cette commune, lors de l'insurrection qui eut lieu aux environs de Robais.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Huvier (2).

« Ferté-sur-Marne, ce 4 nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Tous les traits qui caractérisent une commune qui se tient à la hauteur de la plus étonnante révolution intéressent la nation entière. Mon devoir est de vous les transmettre.

« Lorsque le bataillon de la commune de La Ferté-sur-Marne se fut porté à Robais au premier bruit d'une insurrection dans les environs de ce lieu, le conseil général permanent de La Ferté-sur-Marne voyant que les secours d'une petite commune ne seraient pas proportionnés aux besoins d'un immense rassemblement, après avoir mis en réquisition chez les boulangers tout le pain qu'ils pourraient cuire, invita ses concitoyens de porter à la maison commune le pain dont ils pourraient disposer. En un instant, l'affluence des citoyennes fut telle que plusieurs voitures furent chargées de pain, et le conseil permanent craignit bientôt que la ville elle-même ne fût privée dans cette journée de ses premiers moyens de subsistances; il suspendit toutes réceptions. Alors s'ouvrit une scène bien attendrissante: on vit des mères de famille presser le conseil de recevoir leur pain et verser des larmes de ce qu'il n'était point accepté.

« Au moment où j'écris, un brave sans-culotte de La Ferté vient au secours de la République, il offre, et le conseil accepte, l'avance d'une somme de 6,200 livres sur les contributions arriérées de 1792.

« Vive la République!

« L'agent national de la commune de La Ferté-sur-Marne,

« HUVIER. »

Les descendants et héritiers de Louis Saligny, de Vitry-sur-Marne, font don à la nation d'un contrat de constitution de rente, au principal de 4,000 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de liquidation (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les descendants et héritiers de Louis Saligny font don d'une rente au principal de 4,500 livres, et des arrérages échus depuis le 31 décembre 1790, laquelle appartenait audit Saligny, suivant les pièces jointes.

Mention honorable.

La section des Champs-Élysées félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des dépêches (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4):

*Adresse de la section des Champs-Élysées de Paris à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Le génie de la France l'emporte. Il plane sur la République entière, et son repos sur la Montagne est marqué par les plus brillants succès. C'est du haut de cette montagne que le comité de Salut public a tracé avec énergie le chemin de la victoire aux armées de la République. Que peuvent contre sa foudre les puissances coalisées? Que peuvent contre des républicains, des soldats patriotes, de vils mercenaires? Rien, et Toulon en est la preuve.

« Courage, montagnards, restez à ce poste où vous a placés la confiance, où vous maintenez la gloire; et bientôt tous nos ennemis imiteront dans leur fuite ces lâches Anglais; bientôt nous leur ferons payer à tous la peine due à leurs forfaits; bientôt Londres subira le sort de Carthage. La section des Champs-Élysées vous en répond.

« C'est après tous ces travaux qui vous sont réservés, que les vrais républicains viendront vous féliciter.

Mention honorable.

« Signé: JOLY, TRUET. »

Le citoyen André Samary, agent secondaire militaire au district de Tarascon, envoie les commandements des républicains. Il fait don d'un brevet de 100 livres qui est entre les mains du directeur général de liquidation.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de liquidation (5).

Le ministre de l'intérieur annonce l'envoi qu'il fait à tous les départements de la République du décret relatif à la prise de Toulon (6).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 119.

(2) *Bulletin de la Convention* du 7 nivôse an II (vendredi 27 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 119.

(4) *Bulletin de la Convention* du 7 nivôse an II (vendredi 27 décembre 1793).

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 119.

(6) *Ibid.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 119.  
(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 8.